



RESTAURATION SCOLAIRE A LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2026 Elèves de 5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème}

Chers parents,

A la rentrée prochaine, nous renouvèlerons automatiquement le régime de restauration que vous aviez choisi pour le dernier trimestre 2025/2026. Il sera indiquée au dos du nouveau carnet de liaison de votre enfant.

**Sans information contraire de votre part,
le régime est reconduit pour toute l'année scolaire.**

Toutefois, **si nécessaire**, vous avez la possibilité de modifier ce régime durant les **3 premières semaines de la rentrée**, en fonction de l'emploi du temps de votre enfant :

- externe (EXT)
- demi-pensionnaire sur 2 jours, jours fixes sur la semaine (DP2)
- demi-pensionnaire sur 3 jours, jours fixes sur la semaine (DP3)
- demi-pensionnaire sur 4 jours (DP4)

La demande de modification doit être effectuée **par le responsable financier**, par mail auprès du service de gestion :

restaurationcollegeroujan@ac-montpellier.fr

Une fois le changement confirmé par retour de mail, votre enfant se rendra à la vie scolaire afin de faire modifier sur son carnet de liaison le régime choisi.

Le Département fixe au 01/09/2026 le prix du repas pour les familles à **4,60 €**.



Modalité d'inscription et fonctionnement de la demi-pension
(sur le site du collège ou dans le carnet de liaison).



L'établissement se réserve le droit de refuser l'accès au self à la rentrée de septembre 2026 pour l'élève dont le paiement de la demi-pension pour l'année 2025-2026 n'est pas en règle. L'élève sera alors considéré comme externe.



La campagne d'aide à la restauration du département débute comme chaque année en juin. N'attendez pas le dernier moment pour en faire la demande :
<https://aiderestaurationcollegiens.herault.fr>